

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DU SACRÉ-CŒUR-DE-
JÉSUS

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue lundi, 12 août 2019, à 19h30 à la salle du conseil située au 4118, route 112 à Sacré-Cœur-de-Jésus.

Sont présents : Monsieur Guy Roy, maire

Messieurs les conseillers André Giguère, Jason Nadeau, François Paré, Alain Faucher, Valmond Lessard et Daniel Paré

La directrice générale et secrétaire trésorière Marie-France Létourneau est présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire fait l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue à tous.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1. Ouverture de la séance*
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour*
- 3. Adoption du procès-verbal du 2 juillet 2019*
- 4. Suivi des dossiers*
- 5. Lecture de la correspondance*
- 6. Adoption des rapports de la commission suite à l'assemblée publique de consultation (dossier 657, 6^e rang sud, Ferme G.E.C. inc. et du 422A, 4^e rang sud, Les Élevages Lessard inc.)*
- 7. Cahier de charges pour ramassage des ordures, récupération et compostage*
- 8. Salle et période de questions*
- 9. Étude et adoption des comptes*
- 10. Compte-rendu des comités*
- 11. Questions diverses*
 - Factures Municipalité East Broughton, rapport financier*
 - 5^e rang sud*
 - Bureau*
 - Sentier des Mineurs*
 - Machinerie garage*
- 12. Levée de la séance*

2019-08-3659

Il est proposé par le conseiller Jason Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 JUILLET 2019

«Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la session ordinaire du 2 juillet 2019 au moins 72 heures avant la tenue des présentes, en conséquence»

2019-08-3660

Il est proposé par le conseiller André Giguère et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 2 juillet 2019 soit accepté.

4. SUIVI DES DOSSIERS

Aucun suivi

5. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

➤ Service-incendie

M. le maire donne lecture du bilan incendie du mois de juillet 2019

➤ Relance auprès du Ministère des transports pour un arrêt lumineux à l'intersection de la route 112 et de la route 271

Attendu que la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus a fait parvenir deux résolutions (2018-03-340 et 2018-08-13) au Ministère des transports du Québec concernant une étude de circulation à effectuer à l'intersection de la route 112 et de la route 271 sud;

Attendu que la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus a reçu une réponse négative du Ministère des transports du Québec afin de remplacer le feu clignotant par un feu de circulation;

Attendu que depuis cette étude, il y a encore eu des accidents dont celle du 27 juillet 2019;

2019-08-3661

En conséquence, il est proposé par le conseiller Valmond Lessard et résolu à l'unanimité de suggérer au Ministère des transports du Québec d'installer deux arrêts lumineux dont l'un sur la route 271 et le deuxième au 9^e rang nord.

➤ Colloque annuel de la zone Lotbinière-Appalaches ADMQ

2019-08-3662

Il est proposé par le conseiller Daniel Paré et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale et la secrétaire trésorière adjointe à assister au colloque annuel de zone qui se tiendra le 12 septembre 2019 au Manoir du Lac William.

Il est bien entendu que tous les frais inhérents à ce colloque seront défrayés par la municipalité.

➤ Gestion des ressources humaines et relations du travail - Services juridiques et Service en ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « FQM »);

CONSIDÉRANT que la FQM offre des services de nature juridique ;

CONSIDÉRANT que la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail ;

CONSIDÉRANT que les tarifs horaires des professionnelles de ces services fixés pour l'année 2019 sont de 130 \$ à 170 \$;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la municipalité de bénéficier de soutien en services juridiques ainsi qu'en ressources humaines et relations du travail, le cas échéant ;

2019-08-3663

IL est proposé par le conseiller Daniel Paré et résolu à l'unanimité ;

QUE la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus mandate les Services juridiques de la FQM ainsi que le Service en ressources humaines et relations du travail afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, au niveau juridique et en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

- *Demande à la MRC des Appalaches d'assurer la consultation publique, pour le projet d'élevage porcin «Ferme G.E.C. inc.» situé au 424, 4^e rang sud.*

2019-08-3664

Il est proposé par le conseiller Jason Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers que demande soit faite à la MRC des Appalaches d'assurer la consultation publique pour le projet de construction d'une porcherie (pouponnière-engraissement) de «Ferme G.E.C. inc.» situé au 521, 5^e rang sud, lot 4 544 879 à Sacré-Cœur-de-Jésus dès que la demande de permis de construction sera déposé auprès de l'inspecteur en bâtiments et en environnement, en autant que la demande déposée respecte la réglementation municipale ainsi que les règlements de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire de la MRC des Appalaches.

6. ADOPTION DES RAPPORTS DE LA COMMISSION SUIVE AUX ASSEMBLÉES PUBLIQUES DE CONSULTATION (DOSSIER 4^E RANG SUD ET 6^E RANG SUD)

- *Rapport de la Commission relativement à un projet d'élevage porcin de «Les Élevages Lessard, inc.,» situé au 422A, 4^e Rang Sud*

Attendu qu'un projet d'élevage porcin consistant par l'augmentation de la production annuelle de phosphore faisant en sorte de dépasser le seuil de 31 200 kg sans toutefois atteindre le seuil de 32 200 kg sur les lots 4 544 930 et 5 545 405 localisés à l'adresse civique 422A, 4^e Rang Sud dans la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus a fait l'objet d'une consultation publique conformément à l'article 165.4.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Attendu qu'en vertu de l'article 165.4.9 de cette même loi, la commission chargée de tenir l'assemblée publique de consultation doit déposer son rapport;

Attendu que suite à la conclusion du rapport, la commission a pu constater que les principales préoccupations des citoyens présents constituaient surtout dans l'augmentation des transports et sur les risques de contamination des cours d'eau et des puits lors des périodes d'épandage;

Attendu que dans ce rapport, la commission ne suggère aucune mesure d'atténuation prévue à l'article 165.4.13 de la LAU;

2019-08-3665

En conséquence, il est proposé par le conseiller André Giguère et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport sur la consultation publique tenue le 30 mai 2019 concernant le projet d'élevage porcin de «Les Élevages Lessard inc.» localisé au 422A, 4^e Rang Sud à Sacré-Cœur-de-Jésus.

- **Rapport de la Commission relativement à un projet d'élevage porcin de la compagnie «9121-4718 Québec inc.,» situé au 657, 6^e Rang Sud**

Attendu qu'un projet d'élevage porcin consistant par l'implantation d'un nouveau lieu d'élevage porcin dont la production annuelle de phosphore sera de 31 467 kg faisant en sorte de dépasser le seuil de 31 200 kg sans toutefois atteindre le seuil de 32 200 kg sur le lot 4 544 917 localisé à l'adresse civique 657, 6^e Rang Sud dans la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus a fait l'objet d'une consultation publique conformément à l'article 165.4.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Attendu qu'en vertu de l'article 165.4.9 de cette même loi, la commission chargée de tenir l'assemblée publique de consultation doit déposer son rapport;

Attendu que suite à la conclusion du rapport, la commission a pu constater que suite à la lettre déposée et signée par 29 personnes, indique que ces personnes ne s'opposent pas au projet mais demandent d'y apporter des mesures qui permettraient d'atteindre une acceptabilité sociale nécessaire pour les différents utilisateurs du milieu agricole;

Attendu que dans ce rapport, la commission ne suggère aucune mesure d'atténuation prévue à l'article 165.4.13 de la LAU;

2019-08-3666

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Paré et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport sur la consultation publique tenue le 20 juin 2019 concernant le projet d'élevage porcin de la compagnie «9121-4718 Québec inc.» localisé au 657, 6^e Rang Sud à Sacré-Cœur-de-Jésus.

7. CAHIER DE CHARGES POUR RAMASSAGE DES ORDURES, DE LA RÉCUPÉRATION ET DU COMPOSTAGE

La directrice générale et secrétaire-trésorière informe les membres du conseil que le contrat pour la cueillette des ordures et de la récupération se termine le 31 décembre 2019 et qu'elle doit préparer un nouveau cahier de charges.

Les membres du conseil municipal propose des nouveaux éléments et ceux à conserver dans le nouveau cahier de charge.

8. SALLE ET PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire invite les citoyens à la période de questions.

9. ÉTUDE ET ADOPTION DES COMPTES

Le Conseil procède à l'étude des comptes à payer pour le mois de juillet 2019:

Salaire du mois de juillet 2019	20 581,41 \$
Comptes à payer juillet 2019	
C1900096 à C1900117	55 265,37 \$
P1900171 à P1900195	35 094,76 \$
L1900063 à L1900070	15 277,56 \$

2019-08-3667

Les comptes sont acceptés et le paiement en est autorisé sur proposition du conseiller Valmond Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers.

La directrice générale et secrétaire-trésorière a remis à chaque membre du conseil les rapports comparatifs du mois de juillet 2019.

10. COMPTE-RENDU DES COMITÉS

Aucun compte-rendu

11. QUESTIONS DIVERSES

- **Factures Municipalité d'East Broughton et rapport financier**

Rapport financier

La directrice générale et secrétaire-trésorière avise les membres du conseil que notre rapport financier n'est pas encore déposé car nous attendons encore les chiffres du service incendie de la municipalité d'East Broughton. La directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne également que deux compensations à recevoir de plus de 400,000\$ ne nous sont pas versées à cause que le rapport financier n'est pas déposé. Le Ministère des Affaires municipales a été avisé de notre problématique et de faire en sorte que les chiffres nous soient transmis le plus tôt par la Municipalité d'East Broughton.

Factures reçues de la municipalité d'East Broughton

La secrétaire-trésorière informe les membres du conseil que la municipalité d'East Broughton a transmises des factures pour les «Mardis de la culture» des années 2016, 2017, 2018 et 2019. Après vérification dans les procès-verbaux antérieurs, la facture pour l'année 2016 n'a jamais été autorisée par le conseil. Il est proposé par le conseiller Alain Faucher et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à payer les factures CRF1900069 et CRF1900075 couvrant les années 2017 et 2018.

➤ **5^e Rang Sud, demande d'acquisition**

Les propriétaires du 524, 5^e rang sud demandent s'il y a possibilité d'acquérir la fin de ce chemin verbalisé d'une longueur approximative de ± 700 pieds. Après discussion, il est proposé par le conseiller Jason Nadeau et résolu à l'unanimité que si le propriétaire est disposé à défrayer les coûts d'arpentage de ce bout de chemin verbalisé, celui-ci lui sera vendu pour la somme symbolique de 1,00\$.

➤ **Bureau**

Plusieurs hypothèses sont discutées par le conseil. Ce sujet sera rediscuté à la prochaine séance du conseil.

➤ **Sentier des Mineurs**

Le comité se réunira la semaine prochaine et un suivi nous sera donné à la prochaine séance du conseil

➤ **Machinerie garage**

Une réparation de l'essieu devra être effectuée sur le souffleur, année 1974. Le responsable des travaux publics s'informerera auprès de «Usinage MCJ» du montant de la réparation.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Valmond Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée.

« Je, Guy Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Guy Roy
Maire

Marie-France Létourneau
Dir, générale/secrétaire-trésorière

Je certifie que la Municipalité de la Paroisse du Sacré-Cœur-de-Jésus dispose des crédits suffisants afin d'acquitter les dépenses des résolutions suivantes # 2019-08-3662, 3663, 3664, 3667.